

Extrait du registre des Délibérations du Conseil Communautaire

## **DELIBERATION N° 191/2021/CACL**

DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU VENDREDI 17 DECMEBDRE A 09H00 AU SIÈGE SOCIAL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU CENTRE LITTORAL

# PORTANT APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2020 DU BUDGET ANNEXE DE LA RCT (M 43) DE LA CACL

Pour:

32 Contre: 0 Abstention: 0

Nombre de Conseillers en exercice : 49 Nombre de suffrages exprimés : 32

Nombre de Conseillers Présents : 27 Vote :

Nombre de Procuration : 05 Date de convocation : mercredi 08 décembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le vendredi dix-sept décembre à neuf heures, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral (CACL), se sont réunis en présentiel et en téléconférence pour la tenue d'une séance plénière au siège social de la CACL, sous la présidence de Monsieur Serge SMOCK.

**ÉTAIENT PRÉSENTS**: Gilles ADELSON, 1er Vice-Président - Monique AZER (visio) - Serge BAFAU, - Julner BELIZAIRE - Ruth BIDIOU-CEPRIKA (visio) - Pascal BRIQUET - Daniel CASTOR - Louis-Mike CALUMEY - Jean-Philippe CHAMBRIER - Kenny CHEN-TUNG - Claire CHINON - Xavier CLERVAUX - Yahya DAOUDI - Corine DIMANCHE – Elainne JEAN - Farah KHAN, 7ème Vice-Présidente - Patrick LECANTE, 4ème Vice-Président - Yolande MILZINCK-CINCINAT - Sandrine JACQUES-GAÏL - Roland LOE-MIE, 1er Membre du Bureau - Hélène PAUL - Claude PLENET, 3ème Vice-Président - Stéphanie PREVOT BOULARD, 3ème Membre du Bureau - Anne-Michèle ROBINSON, 6ème Vice-Présidente - Hélène SERVIUS - Rolande SILEBER - Eliodore TORVIC - Patricia VICTOR

<u>ÉTAIENT ABSENTS REPRESENTES</u>: Dominique BERTON→ Procuration à Patricia VICTOR - Albanie CIPPE, 9ème Vice-Président Procuration à Anne-Michèle ROBINSON - Thierry ELIBOX, 8ème Vice-Président→ Procuration à Yolande MILZINCK-CINCINAT - Phong LY, 5ème Vice-Président→ Procuration à Patrick LECANTE - Seedna DELAR→ Procuration à Daniel CASTOR

**ETAIENT ABSENTS**: Jean-Victor CASTOR - Liser CLIFFORD - Eugène EPAILLY - Chester LEONCE - Mickaël MANCEE - Tineffa NAISSO - Marie-Laure PHINERA-HORTH - Axel RINO - Magali ROBO-CASSILDE, 2ème Membre du Bureau - Corinne SIGER - Serge SMOCK, Président Sandra TROCHIMARA, 2ème Vice-Présidente

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Rolande SILEBER

**Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L1612-12, modifié par la Loi n°2003-1311 du 30 décembre 2003 - art. 49 (V) ;

Vu l'Arrêté Préfectoral n° 698/2D/2B du 9 juin 1997 portant création de la CCCL modifié ;

**Vu** l'Arrêté Préfectoral n° 2134/SG/2D/1B du 23 décembre 2011 portant transformation de la CCCL en Communauté d'Agglomération à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012 ;

**Vu** la Délibération N° 117/2016/CACL du 29 septembre 2016 portant modification des statuts de la CACL ;

#### Considérant qu'après :

- S'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le Budget Primitif de l'exercice 2020 ainsi que les décisions modificatives qui s'y rattachent,
- S'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, y compris celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et, qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

**Considérant** que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées, il est demandé au Conseil Communautaire d'approuver le compte de gestion de l'exercice 2020 du Budget annexe RCT (M 43), en précisant que, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, il n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

**Vu** la Délibération N° 02/2021/CACL du 11 février 2021 actant la tenue du débat sur les orientations budgétaire 2021 ;

**Vu** la Délibération N° 190/2021/CACL du vendredi 17 décembre 2021 portant approbation du compte Administratif du budget annexe RCT (M43) de l'exercice de 2020 ;

Entendu l'avis favorable de la Commission Finances/Fiscalité du lundi 13 décembre 2021;

Entendu l'avis favorable du Bureau le mercredi 15 décembre 2021 ;

**Entendu** le **Rapport N° 191/2021/CACL** relatif à l'approbation du Compte de Gestion de l'exercice 2020 du Budget annexe RCT(M43).

#### LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

### Après en avoir délibéré à l'unanimité :

**DONNE ACTE** à le Président de son **Rapport N° 191/2021/CACL** relatif à l'approbation du Compte de Gestion de l'exercice 2020 du Budget annexe RCT(M43);

**ADOPTE** la présentation faite du Compte de Gestion - Exercice 2020 du Budget annexe RCT(M43), conformément aux résultats ci-dessous :

Section de fonctionnement	Ordonnateur	Comptable	Différences
Recettes	6 765 328,46	6 765 328,46	0,00
Dépenses	7 993 115,16	7 993 115,16	0,00
Résultat	-1 227 786,70	-1 227 786,70	0,00

Section d'investissement	Ordonnateur	Comptable	Différences
Recettes	12 189,38	12 189,38	0,00
Dépenses	79 774,75	79 774,75	0,00
Solde	- 67 585,37	- 67 585,37	0,00

Situation globale	Ordonnateur	Comptable	Différences
Total recettes	12 211 469,67	12 211 469,67	0,00
Total dépenses	8 072 889,91	8 072 889,91	0,00
Solde	4 138 579,76	4 138 579,76	0,00
Variation FDR	4 138 579,76	4 138 579,76	0,00

**DECLARE** que le Compte de Gestion du Budget annexe **LA RCT (M 43)** dressé pour l'exercice 2020 par le receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle pas de réserve de sa part.

**APPROUVE** le Compte de Gestion de l'exercice 2020 du Budget **LA RCT (M 43)** annexé à la présente délibération.

**AUTORISE** le Président sur ces bases, à signer tous les documents administratifs et comptables à intervenir dans la conduite de cette opération et à entreprendre toutes les démarches qui seront nécessaires au règlement de cette affaire.

<u>Mention des voies et délais de recours :</u> La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Cayenne sis 7 Rue Victor Schœlcher – 97300 Cayenne dans un délai de deux mois suivant sa publication ou son affichage.

Fait et délibéré à Matoury, en séance publique, Le vendredi 17 décembre 2021

#### POUR EXTRAIT ET CERTIFIÉ CONFORME

LE PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU CENTRE LITTORAL

**Serge SMOCK**